



Absence de contrat de travail et de salaires

Par **leylanov**, le **03/07/2009** à **10:56**

Bonjour,rrnJe donne des cours de danse depuis octobre dernier pour structure jeunesse de ma ville sous l'égide d'une association. rnCette asso doit établir avec la mairie, des conventions pour 2 périodes de cours, recevoir des bons de commande de la mairie pour la totalité des cours et ensuite facturer a la mairie et me reverser un salaire. rnSauf qu'ils n'ont rempli qu'une seule convention, et soit disant jamais facturé et donc ne m'ont jamais rémunéré. rnQuel est mon recours car après plusieurs rendez vous avec le directeur, rien n'avance? rnMerci de votre aide.